

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Bernard, tenue le 27 janvier 2016, à 20 h, sous la présidence de M. André Gagnon, maire.

SECRETARE :

Marie-Eve Parent agit comme secrétaire.

PRÉSENCES :

Sont présents M. Francis Gagné, M. Martin Lefebvre, M. Paul-Eugène Poulin, Mme Sonia Tremblay, Mme Ginette Camiré et M. Jacques Lirette.

AVIS DE CONVOCATION :

Il est constaté que les avis de convocation de la présente séance ont été remis à chacun des membres du conseil. Les membres du conseil consentent unanimement à ce que les sujets suivants soient traités lors de la présente séance :

- assurances collectives payées par l'employeur pour Madame Carmelle Berthiaume;

29-01-2016

ASSURANCES COLLECTIVES PAYÉES PAR L'EMPLOYEUR POUR MADAME CARMELLE BERTHIAUME :

Il est résolu à l'unanimité que :

La Municipalité de Saint-Bernard assume la partie de l'assurance employé des assurances collectives durant le congé de maladie de Madame Carmelle Berthiaume.

André Gagnon, maire

Marie-Eve Parent, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, André Gagnon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

André Gagnon, maire

Je, soussignée, Marie-Eve Parent, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Bernard, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées, lors de cette séance extraordinaire du 27 janvier 2016 est disponible.

Marie-Eve Parent, directrice générale
et secrétaire-trésorière